



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre
situation électorale sur **service-public.fr**

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile
de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie
de votre commune
le formulaire agréé
disponible sur les sites
interieur.gouv.fr
ou **service-public.fr**



Par Internet :

en vous rendant sur
service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française**
ou ressortissant d'un État membre
de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France



Votre mairie peut répondre à vos demandes
concernant les démarches électorales

Accédez directement
aux démarches



ou sur **service-public.fr**